



DELIBERATION N°2024/04/MJI DU 26 JANVIER 2024 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE DE L'ILE AUX PARFUMS DE M'TSANGAMOUJI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 20 janvier 2024

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SIDIKI, NOUDJOU MADI ASSANI, MADI MARI DAROUACHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOU MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Collège de l'Île aux Parfums (Mtsangamouji) organise un voyage pédagogique avec les élèves de 3ème et 4ème en Afrique du Sud du 18/02 au 29/02/2024. L'objectif de ce projet pédagogique est de faire émerger des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi qu'à réduire les inégalités. Dans le cadre de ce projet pédagogique, le Collège souhaite bénéficier d'un soutien financier spécifique et sollicite ainsi, auprès de notre collectivité, une subvention pour finaliser ce projet.



Commune de M'TSANGAMOUJI

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la jeunesse, la Commune de Mtsangamouji entend apporter son soutien financier à ce projet à hauteur de **2 500,00 euros**.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE,

- 1) D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros pour le voyage pédagogique en Afrique du Sud du collège de l'île au Parfum
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 26 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 01/02/2024
Qualité : Maire

